



# Projet d'établissement 2017-2022

Le Centre Jean Moulin est un des établissements médico-social géré par l' **UMIS**. Il est spécialisé dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap engagées dans un parcours de reconversion, de formation et d'insertion professionnelle.

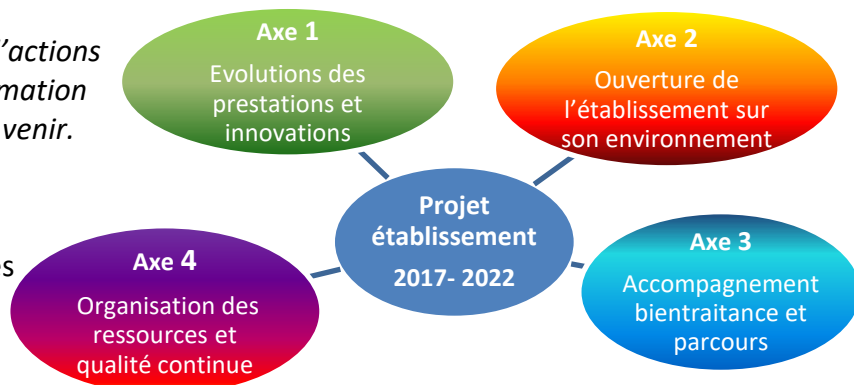
Le Centre Jean Moulin s'est doté d'un projet d'établissement sur les 5 années à venir qui s'appuie sur les valeurs fondatrices de l'établissement :

- La promotion de l'être humain et du bien être,
- La solidarité : militer pour un changement de regard sur la différence,
- L'engagement : Pour la défense des droits et de l'autonomie de la personne handicapée.

Le projet d'établissement s'articule autour de **4 axes stratégiques principaux**.

Chaque axe a fait l'objet de plan d'actions avec des objectifs et une programmation spécifiques pour les cinq années à venir.

**12 fiches actions** ont été élaborées et guideront le travail à réaliser.

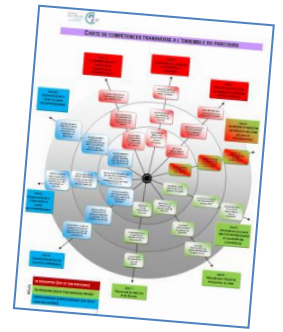


Le Centre Jean Moulin s'est attaché à répondre à vos attentes et plus spécifiquement avec :

- Les cartes de compétences / approches compétences,
- L'enjeu de l'autoformation,
- L'accompagnement personnalisé de parcours,
- Les approches inclusives sans discrimination,
- La démarche continue de la qualité.

## Les cartes de compétences / les approches compétences

La carte de compétences du CRP Jean Moulin est une adaptation de travaux menés par la Région Ile de France auprès de publics en insertion professionnelle. Son contenu est organisé par rapport à des domaines de compétences : communicationnelles, mathématiques, relationnelles et organisationnelles. Ces compétences sont toutes utiles et nécessaires à l'insertion professionnelle.



Ces cartes de compétences et cette approche visent à :

- Identifier et reconnaître les acquis des stagiaires à l'entrée en formation et tout au long du parcours
- Co-construire un parcours personnalisé d'amorcer leur insertion professionnelle future.

Les personnes doivent s'appuyer sur les compétences mobilisées dans leurs activités professionnelles précédentes pour développer les nouvelles compétences requises pour travailler et se qualifier dans un nouveau métier.

Le bénéficiaire se situe au cœur de la démarche. Le dispositif « Cartes de compétences » doit permettre d'introduire progressivement l'autonomisation dans les pratiques d'apprentissage par la participation active des bénéficiaires à la définition des objectifs de progression.

## L'enjeu de l'autoformation ou l'empowerment

Nous pouvons peut-être définir la notion d'autoformation par la prise de pouvoir du bénéficiaire sur sa propre formation et donc la prise en main, de manière active, de son devenir personnel, social et professionnel.



2

Un des objectifs est de rendre cette posture accessible à tous, en l'introduisant dans les apprentissages et dans la façon de développer les services rendus aux bénéficiaires accueillis dans une optique plus large. Former des individus autonomes qui soient capables d'interagir face aux changements de la société, de trouver un nouvel emploi et de continuer à se former tout au long de leur vie.

La mise en place du dispositif « Cartes de compétences » à visée d'autoformation semble être une réponse possible. Nous entendons ici la coexistence dans un même dispositif de : cours classiques, regroupements, auto-apprentissages, apprentissages, évaluations en situation et lors des stages professionnels l'usage d'un portfolio de compétences.

Cette approche met donc l'accent sur le rôle actif de l'apprenant et sur les environnements professionnels, sociaux, personnels dans lequel il agit et qui, en retour agissent sur lui. En effet, dans l'autoformation, l'apprenant est placé en position active. Il est amené à assumer l'acte d'apprentissage et ses décisions, il est capable d'évaluer les résultats de cet apprentissage.

Rendre l'apprenant actif et autonome suppose par ailleurs une individualisation de l'apprentissage et donc la co-construction d'un parcours personnalisé.

## L'accompagnement personnalisé de parcours

En référence à la loi 2002-2 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale, un suivi individuel du projet socioprofessionnel personnalisé est proposé au bénéficiaire tout au long de son parcours de formation au sein du centre Jean Moulin.



Les professionnels qui accompagnent le bénéficiaire: formateurs, professionnels du pôle médico psycho social et vie quotidienne travaillent avec la personne, à partir des positionnements, des besoins et des compétences évalués lors du SAS à la **co-définition des objectifs d'actions et d'accompagnement** visant la réussite de son projet, avec une volonté d'ajuster nos prestations tout au long du parcours de réadaptation.

Des entretiens réguliers de suivi avec la coordinatrice ponctuent le parcours du bénéficiaire. Ils permettent de coordonner les actions des professionnels, d'assurer le suivi des différentes étapes du projet socio-professionnel du bénéficiaire.

## Les approches inclusives sans discrimination

La CIDPH-convention internationale des droits des personnes handicapées vise à créer une Europe plus inclusive, sans discrimination.



Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dont font partie les CRP accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité. Ils ont notamment pour mission de promouvoir, restaurer ou maintenir leur autonomie, et permettre leur inclusion sociale et/ou professionnelle.

3

Face à ces questions, le C.R.P Jean Moulin s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement et de formation professionnelle inclusive des personnes en situation de handicap. Pour cela, il développe des actions afin de pérenniser la bientraitance et repérer les situations de vulnérabilité, optimiser le parcours du bénéficiaire vers une inclusion sociale, professionnelle et citoyenne. Cette démarche inscrit les professionnels dans un questionnement de leurs pratiques. L'ajustement des réponses aux besoins des bénéficiaires se doit d'être permanent. Le C.R.P Jean Moulin projette de s'inscrire notamment dans la mise en œuvre de prestations d'emploi accompagné ou encore dans des prestations d'accompagnement des structures de droit commun accueillant des personnes en situation de handicap.

L'ANESM décrit la bientraitance comme une culture d'établissement qui s'adresse à l'ensemble des acteurs : bénéficiaires et salariés.

## La démarche continue de la qualité au service du bénéficiaire

Dans le cadre de notre politique d'amélioration continue de la qualité et conformément à la loi 2002-2, les bénéficiaires sont invités tout au long de leur séjour à participer à la vie de l'établissement. Le centre Jean Moulin a déployé des moyens favorisant l'expression des bénéficiaires (Conseil de la Vie Sociale, délégués de section, questionnaires de satisfaction, fiche d'expression VANI).



**Axe 1**  
Évolution des prestations et innovations

Les CRP vont être invités à s'ouvrir à de nouveaux publics et à une diversification de leurs offres de service. Ces orientations, pour le C.R.P Jean Moulin, conduisent à développer des partenariats sur le territoire. Nous répondons ainsi à des besoins non couverts aujourd'hui pour des publics particulièrement démunis dans leur parcours d'insertion professionnelle

1. *L'emploi accompagné des personnes en situation de handicap*
2. *La fluidité et la sécurisation des parcours de bénéficiaires dans et hors l'établissement*
3. *Accueillir des jeunes TH sans solution d'orientation et d'insertion professionnelle : plateforme jeunes en Essonne*
4. *Réaliser une prestation de formation en direction des travailleurs en situation de handicap ayant des difficultés linguistiques*
5. *Proposer des parcours modulaires de formation visant l'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi*

**Axe 2**  
Ouverture de l'établissement sur son environnement

Il s'agit de consolider nos partenariats par une meilleure qualité de l'information échangée en lien avec les acteurs régionaux, nationaux et européens, dans et hors nos murs. Les évolutions externes et internes doivent nous amener à repenser nos modes de communication aux bénéfices des stagiaires du CRP.

1. *Construire, faire vivre et réaliser des prestations partagées avec les partenaires (Entreprises, ESMS et SMS, organismes de droit commun, ...)*
2. *Construire un plan de communication interne et externe pour promouvoir l'établissement et ses prestations, améliorer le système d'information et d'échanges au bénéfice des usagers*

**Axe 3**  
Accompagnement des parcours et bientraitance institutionnelle

Rendre la personne accueillie actrice de son parcours à partir d'un accompagnement pluridisciplinaire au service de l'autonomisation et de la prise en main de son devenir constitue un point fort du projet de l'établissement. Cette démarche rejoint les attentes des lois successives réformant l'action sociale et médico-sociale qui sont porteuses du développement d'une démarche globale de bientraitance envers les usagers des établissements.

1. *Expérimenter pour mieux optimiser le parcours du bénéficiaire*
2. *Pérenniser la bientraitance et repérer les situations de vulnérabilité*

**Axe 4**  
Organisation des ressources et qualité continue

Afin de répondre à l'évolution des besoins et des nouvelles prestations, l'établissement et ses services vont progressivement faire évoluer leurs modalités organisationnelles et de management et prendre en compte les enjeux de la qualité de vie au travail et de la nécessaire évolution des compétences.

L'établissement devra ces prochaines années s'assurer de l'adaptation des locaux et des équipements selon l'évolution législative, du respect de l'environnement et de l'évolution des besoins des bénéficiaires.

1. *L'évolution continue du système organisationnel de l'établissement, management par la qualité, GPEC, formation et qualité de vie au travail*
2. *La gestion -contrôle et diversification des ressources financières*
3. *L'adaptation des locaux*

